



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9652^e séance

Mardi 11 juin 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Sangjin Kim (République de Corée)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Niu Xiaoqiang
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Eystigneeva
France	M ^{me} Jaraud-Darnault
Guyana	M ^{me} Benn
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Dix
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 mai 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2024/414)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 mai 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/414)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran et la représentante de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/414, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 mai 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de faire le point sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis la dernière fois que le Conseil a examiné cette question (voir S/PV.9562), et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités en lien avec la résolution 2118 (2013).

Depuis la dernière séance du Conseil sur la question, l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC a poursuivi ses efforts pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes présentées par la République arabe syrienne. À la date d'établissement du dernier rapport mensuel du Secrétariat technique de l'OIAC (voir S/2024/414), la vingt-septième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale

syrienne était en train de se dérouler à Damas. En outre, à l'issue des vingt-cinquième et vingt-sixième séries de consultations, le Secrétariat technique de l'OIAC a estimé qu'il avait recueilli suffisamment d'informations pour considérer que trois questions en suspens étaient réglées. Je suis encouragée par les effets positifs de cette coopération renouvelée, qui a commencé avec la reprise des consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne en octobre 2023, après une interruption de plus de deux ans et demi.

Il convient toutefois d'intensifier la coopération pour régler les questions en suspens. Sur les 24 questions en suspens ouvertes par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014, 17 n'ont toujours pas été réglées à la date de publication du rapport de ce mois. Je tiens à souligner que j'ai été informée que le fond de ces questions en suspens concerne et implique, entre autres, la recherche, la fabrication ou l'armement non déclarés portant sur des quantités inconnues d'armes chimiques, ainsi que des quantités importantes d'agents ou de précurseurs de guerre chimique et des munitions chimiques dont le sort n'a pas encore été pleinement vérifié par le Secrétariat technique de l'OIAC.

Le Secrétariat technique a également fait savoir que, en plus du fond des 17 questions en suspens précédemment signalées par l'Équipe d'évaluation des déclarations, de graves préoccupations subsistent sur la présence inexplicquée de produits chimiques dans les échantillons qu'elle a prélevés entre 2020 et 2023 sur plusieurs sites déclarés.

J'exhorte toutes les parties concernées non seulement à maintenir, mais aussi à renforcer la coopération à l'avenir, de sorte que toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne puissent être réglées.

Concernant les inspections dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques (CERS) à Barzé et à Jamraya, j'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC est en train de planifier la prochaine série d'inspections, en 2024. En revanche, à la date de publication du rapport de ce mois, le Secrétariat technique n'avait reçu aucune nouvelle information qui permettrait de régler les questions liées à la présence d'un produit chimique visé au tableau 2 dans l'échantillon prélevé lors de l'inspection de novembre 2018, ainsi qu'à l'origine et l'emploi d'un produit chimique à double usage observé par l'équipe d'inspection lors de l'inspection de septembre 2022 dans les installations du CERS à Barzé. Le Secrétariat technique de l'OIAC poursuivra l'examen

de ces questions avec l'autorité nationale syrienne lors de la prochaine série d'inspections du CERS.

Le Secrétariat technique a également demandé des informations concernant le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, qui auraient été détruits lors d'une attaque contre une installation de fabrication d'armes chimiques. J'ai été informée qu'à la date du présent rapport, le Secrétariat technique n'avait pas reçu de réponse à cette demande.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à exécuter son mandat consistant à vérifier l'application, par la République arabe syrienne, de toutes ses obligations en matière de déclaration au regard de la Convention sur les armes chimiques, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et, bien évidemment, des résolutions du Conseil de sécurité.

Toutefois, comme cela a été souligné précédemment, la pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est indispensable pour régler toutes les questions en suspens. Eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète au sens de la Convention. J'appelle la République arabe syrienne à poursuivre sa coopération avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à répondre de toute urgence à toutes les demandes du Secrétariat technique.

Aujourd'hui, le Secrétariat technique de l'OIAC a publié un nouveau rapport de la mission d'établissement des faits concernant les événements survenus le 9 août 2017 à Qleïb el-Thaour et le 8 novembre 2017 à Al-Balil. Le rapport conclut que les informations obtenues et analysées conformément au mandat de la mission d'établissement des faits n'ont pas suffi à fournir des motifs raisonnables à la mission pour déterminer que des produits chimiques toxiques avaient été utilisés comme arme dans les cas signalés. Je crois comprendre que la mission prépare les prochains déploiements et rendra compte au Conseil exécutif des résultats de ses travaux au moment voulu. L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit également ses enquêtes sur les incidents pour lesquels la mission d'établissement des faits a conclu que des armes chimiques avaient été employées, ou probablement employées, en République arabe syrienne, et elle publiera d'autres rapports en temps voulu.

Comme le Secrétaire général l'a déjà déclaré, tout emploi d'armes chimiques est inadmissible et constitue une violation flagrante du droit international. Je me fais l'écho de ses appels à mettre fin à l'impunité pour toutes les personnes qui osent employer de telles armes, en particulier contre des civils. L'ONU continuera d'appuyer tous les efforts visant à faire respecter la norme interdisant l'emploi d'armes chimiques et à reléguer ces armes redoutables aux oubliettes de l'histoire. J'exhorte les membres du Conseil à s'unir sur cette question et à faire preuve de leadership en montrant que l'impunité ne sera pas tolérée en ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout l'appui et l'assistance qu'il pourra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

La Syrie continue de faire fi, de manière flagrante, de son obligation de respecter la Convention sur les armes chimiques et la résolution 2118 (2013). Ces 10 dernières années, de nombreuses, je répète, de nombreuses, enquêtes indépendantes ont conclu que le régime d'Al-Assad avait employé à plusieurs reprises des armes chimiques contre son propre peuple. Pourtant, le régime d'Al-Assad n'a toujours pas pleinement rendu compte de son arsenal d'armes chimiques ni ne l'a détruit, et il n'a pas non plus accepté la responsabilité des atrocités commises à l'aide de ces armes. À cette fin, nous saluons les efforts en cours de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour enquêter sur les capacités résiduelles de la Syrie en matière d'armes chimiques face aux manœuvres de dissimulation persistantes, et nous attendons avec intérêt ses futurs rapports. Nous restons impressionnés par la rigueur dont fait preuve l'OIAC dans chacune de ses enquêtes, en recueillant et en analysant méticuleusement des éléments de preuve provenant d'une multitude de sources pour parvenir à des conclusions irréfutables. Ce travail important est nécessaire pour que les responsables des attaques répondent de leurs actes. Il ne peut y avoir d'impunité pour l'emploi d'armes chimiques.

Les États-Unis craignent depuis longtemps que le régime syrien ne conserve des capacités résiduelles en matière d'armes chimiques. Et en effet, l'OIAC continue

de mettre au jour de nouvelles preuves alarmantes. Le mois dernier, le Directeur général a rappelé aux États parties à l'OIAC la présence inexplicquée de produits chimiques dans les échantillons que l'Équipe d'évaluation des déclarations a prélevés entre 2021 et 2023 sur plusieurs sites déclarés. Ces résultats démontrent clairement que le régime d'Al-Assad n'a pas déclaré toute l'historique et toute l'ampleur de son programme d'armes chimiques, ni n'en a pleinement rendu compte.

Face au non-respect persistant, la Conférence des États parties de l'OIAC a adopté une décision tournée vers l'avenir, en invoquant le paragraphe 3 de l'article XII de la Convention sur les armes chimiques, qui recommande aux États parties de prendre des « mesures collectives » pour empêcher le transfert vers la Syrie de produits chimiques et d'équipements à double usage. Cette décision vise également à empêcher que ces mêmes produits chimiques et équipements à double usage ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment de groupes terroristes. Les États-Unis encouragent tous les autres membres du Conseil de sécurité à demander la mise en œuvre intégrale et rigoureuse de cette décision. Le rapport sur Marea de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC (voir S/2024/200), qui a trouvé des preuves de l'emploi d'armes chimiques par Daech en Syrie, nous rappelle avec force que les matières chimiques qui se retrouvent entre de mauvaises mains constituent une menace réelle pour tous.

Nous saluons le professionnalisme, le dévouement et la détermination des missions spéciales syriennes. Les États-Unis continueront à travailler avec leurs partenaires dans le monde entier pour mettre fin au programme d'armes chimiques du régime et promouvoir l'application du principe de responsabilité pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie et ailleurs.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme plusieurs autres délégations au Conseil de sécurité, la Russie a souligné à maintes reprises qu'il était plus que suffisant d'examiner le dossier chimique syrien une fois par trimestre. Toutefois, ainsi que le montre l'exposé présenté aujourd'hui par la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, même cette fréquence est excessive, compte tenu de l'absence d'évolution de la situation sur le terrain à cet égard. En fait, au cours des trois mois qui se sont écoulés depuis la dernière séance sur le sujet (voir S/PV.9562), il n'y a pas eu de changements majeurs.

Une fois de plus, le Conseil est invité à débattre du rapport mensuel du Directeur général de

l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Fernando Arias (voir S/2024/414), qui est une copie conforme des rapports précédents. Il diffère du rapport précédent (voir S/2024/346) par exactement deux propositions factuelles concernant la vingt-septième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC et les autorités syriennes, dont les résultats seront communiqués au Conseil en temps voulu. Quel est donc l'intérêt d'organiser une séance distincte du Conseil de sécurité pour en discuter ? Est-ce pour que certaines capitales occidentales puissent cocher une case et lire une fois de plus leurs observations condamnant un Gouvernement indésirable ? Cette approche dévalorise notre discussion sur les questions liées à la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et sape l'autorité du Conseil de sécurité, qui aurait pu discuter de questions beaucoup plus urgentes au lieu de s'engager dans ces débats vains.

Nous ne doutons pas que la séance d'aujourd'hui ne sera rien d'autre qu'une nouvelle occasion pour les pays occidentaux de mettre en pratique leurs discours antisyyriens. Dans le même temps, la Syrie se montre prête à coopérer avec l'OIAC. Nous nous félicitons de la reprise des consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques. Ce travail a effectivement été gelé pendant deux ans en raison des exigences fixées par le Secrétariat technique de l'OIAC. Néanmoins, la Syrie, dans un geste de bonne volonté, a rempli les conditions fixées par l'organisation, ce qui a permis de faire avancer les travaux. Cela a démontré une fois de plus l'ouverture des autorités syriennes et leur volonté de coopérer pleinement avec l'OIAC, ce qui a permis la tenue des vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième séries de consultations entre Damas et le Secrétariat technique de l'OIAC. Ces consultations ont eu pour résultat de permettre à l'Équipe d'évaluation des déclarations de clore trois autres questions en suspens concernant la déclaration initiale de la Syrie.

Ainsi, les travaux sur la déclaration initiale de la Syrie se poursuivent, avec la coopération totale et inconditionnelle de Damas. À cet égard, nous rappelons que la République arabe syrienne reste l'État partie à la Convention sur les armes chimiques qui a été soumis au plus grand nombre de vérifications. Nous pensons que nos collègues syriens en parleront aujourd'hui. En revanche, les actions de l'OIAC, que les États-Unis et leurs alliés euro-atlantiques ont transformée en un outil au service de leurs intérêts géopolitiques, soulèvent de nombreuses questions.

La Russie réaffirme sa position sur l'illégitimité de l'attribution de la responsabilité des incidents chimiques, qui n'est pas conforme au mandat de l'OIAC et empiète sur les prérogatives exclusives du Conseil de sécurité. Le Conseil n'a pas délégué son autorité à l'OIAC, et encore moins à son secrétariat. Ainsi, non seulement les activités de l'Équipe d'enquête et d'identification dépassent complètement le cadre juridique de la Convention sur les armes chimiques, mais elles violent également la Charte des Nations Unies. Les alliés euro-atlantiques, avec à leur tête les États-Unis d'Amérique, violent une fois de plus de manière flagrante la Convention et la Charte des Nations Unies en octroyant à l'OIAC des pouvoirs qui sont exclusivement réservés au Conseil de sécurité et en permettant à son secrétariat technique de fonctionner comme s'il s'agissait d'un comité de sanctions du Conseil. Les rapports publiés par l'Équipe d'enquête et d'identification sont subjectifs et totalement indéfendables du point de vue des experts. Le seul but de l'Équipe est d'accuser à tout prix la Syrie d'avoir employé des armes chimiques, en l'absence de toute preuve convaincante.

Nous soulignons que la mise en œuvre de mesures restrictives dans les instances internationales sur la base d'accusations infondées est totalement inacceptable. Année après année, nous entendons le même genre de déclarations concernant l'emploi par certains pays d'armes chimiques ou la dissimulation de leurs stocks, déclarations qui ne sont pas étayées par des preuves solides et vérifiables. Les résultats des travaux de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne en sont un exemple clair.

Pour la Fédération de Russie et un grand nombre d'États aux vues similaires, les rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification et de la mission d'établissement des faits sont inacceptables, tout comme les décisions des organes directeurs de l'OIAC, motivées par des considérations politiques, et les tentatives de les porter devant le Conseil de sécurité. Il est évident qu'avec une telle approche, il est inutile d'espérer une discussion sérieuse au Conseil sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Compte tenu des tâches qui incombent au Conseil de sécurité, nous estimons que des séances comme celle d'aujourd'hui constituent un gaspillage irrationnel de temps et de ressources.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de sa présentation.

Lors de sa dernière déclaration au Conseil de sécurité sur ce dossier en mars dernier (voir S/PV.9562), la

Suisse avait salué la tenue de la vingt-sixième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Gouvernement syrien. Depuis lors, trois des 20 points encore en suspens par rapport à la déclaration initiale de la Syrie ont pu être résolus. Aussi, nous prenons note qu'une vingt-septième série de consultations a eu lieu à Damas le mois passé et avons hâte de prendre connaissance des résultats. La Suisse soutient cette récente relance de la coopération entre l'OIAC et la Syrie après de longs mois d'interruption. Il s'agit d'une dynamique cruciale en vue d'une clarification complète des 17 points restés encore irrésolus, conformément aux engagements de la Syrie à cet égard.

La Suisse rappelle que des réponses vérifiables, tangibles et scientifiquement plausibles à ces points constituent une des conditions pour que la Syrie retrouve ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques. Pour parvenir à cet objectif, la Suisse fait entièrement confiance à l'OIAC et salue le travail méticuleux, le professionnalisme et l'intégrité de toutes ses équipes, y compris les missions d'établissement des faits et les équipes d'enquête et d'identification, qui doivent pouvoir opérer sans entrave sur le terrain. Leur travail est fondamental, leur intégrité et leur professionnalisme ne font pas de doute.

En outre, la Suisse se préoccupe de la menace émanant d'acteurs non étatiques faisant usage d'armes chimiques, comme l'a révélé en février dernier le quatrième rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC relatant une attaque aux armes chimiques menées par l'organisation État islamique à Marea (voir S/2024/200). La Suisse a condamné cette attaque et exige que les responsables soient traduits en justice.

À travers la résolution 2118 (2013), adoptée à l'unanimité en 2013, le Conseil de sécurité a pris un engagement clair contre l'emploi d'armes chimiques en Syrie. En plus de 11 ans, les séances régulières du Conseil ont servi à rappeler l'importance de prévenir la mise au point, la fabrication, le stockage, l'emploi et le transfert de telles armes et d'assurer leur destruction. La résolution 2118 (2013) reflète aussi la ferme conviction du Conseil de sécurité et de la communauté internationale que les personnes responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie doivent répondre de leurs actes.

La lutte contre l'impunité doit contribuer à faire respecter l'interdiction des armes chimiques et à ce qu'elles ne soient plus jamais utilisées en Syrie ou ailleurs dans le monde. Nous saluons à cet égard la coopération formelle

entre l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. La Suisse continuera à s'engager avec la plus grande fermeté contre l'emploi et la prolifération d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. Il en va de notre sécurité collective et de la crédibilité des instruments de l'architecture de désarmement et de non-prolifération qui la garantissent.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon pays, l'Algérie, ainsi que du Guyana.

Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé. Nous saluons la participation des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur conviction selon laquelle l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, par qui que ce soit et en toutes circonstances doit être condamné. L'impunité pour un tel crime au regard du droit international n'est pas acceptable. Nous prenons note du contenu du 128^e rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui couvre la période allant du 24 avril au 23 mai. Nous prenons acte également de la présentation du 126^e rapport mensuel, en date du 15 mai, sur les progrès accomplis par la République arabe syrienne quant à la destruction de ses armes chimiques.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana encouragent le Secrétariat technique à poursuivre ses efforts visant à clarifier les déclarations de la République arabe syrienne en remédiant aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas encore été résolues. À cette fin, nous reconnaissons le rôle important de l'accord tripartite conclu entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la République arabe syrienne, qui facilite les activités du Secrétariat en vue de l'élimination totale du programme d'armes chimiques syrien. Nous recommandons ainsi de proroger l'accord tripartite, qui arrive à expiration le 30 juin.

Nous encourageons également la République arabe syrienne à continuer de coopérer en fournissant les

explications, documents et modifications nécessaires en ce qui concerne les questions en suspens, conformément à la Convention sur les armes chimiques. À cet égard, nous notons avec satisfaction la collaboration entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique, en particulier pour permettre la tenue de la vingt-septième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne, en cours à Damas. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance, en temps voulu, du rapport sur ces consultations.

Nonobstant les faits récents qui portent à l'optimisme, les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent préoccupés par la lenteur des progrès concernant la clôture du dossier des armes chimiques de la République arabe syrienne.

À la lumière des conclusions du rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC concernant l'incident de Marea (S/2024/200, annexe), les trois membres africains du Conseil et le Guyana redisent leurs vives préoccupations face aux menaces que font peser les actes de terrorisme employant des armes chimiques. Nous demandons instamment que des échanges de haut niveau se poursuivent pour remédier au dossier des armes chimiques syriennes en tenant compte de ces conclusions, afin de générer une dynamique propre à régler de manière concluante les questions en suspens.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana appellent la République arabe syrienne à poursuivre sa collaboration avec l'OIAC, conformément à la résolution 2118 (2013) et à la Convention sur les armes chimiques, d'autant que c'est crucial pour venir à bout des problèmes persistants. Nous demandons également à la République arabe syrienne de déclarer toutes les armes chimiques, et leurs installations de production, qu'elle possède, d'organiser la prochaine série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et de résoudre les questions pendantes afin de clore définitivement ce dossier.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent très attachés à l'interdiction absolue d'employer des armes chimiques et à tous les efforts visant à interdire leur mise au point, leur production, leur acquisition, leur stockage, leur rétention, leur transfert et leur utilisation. Nous réaffirmons notre soutien constant à la résolution 2118 (2013) et insistons sur la nécessité d'un règlement définitif des questions relatives au programme d'armes chimiques syrien.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'Algérie mais, je crois, aussi les deux autres membres africains du Conseil et le Guyana, ont travaillé sur les documents mis à notre disposition par le Secrétaire. Ces documents sont insuffisants. Nous ne pouvons pas participer aux travaux du Conseil de sécurité avec des investigations et des recherches concluantes parce que nous ne sommes pas en mesure d'accéder à la documentation nécessaire pour pouvoir apporter notre contribution au Conseil de sécurité.

Je souhaiterais prendre date pour dire que la délégation algérienne est révoltée par les obstacles qui sont placés devant ses tentatives d'approfondir ces recherches et de travailler pour le bien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Je tiens également à prendre acte du dur labeur dont s'acquitte l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Slovénie salue son action constante, professionnelle et impartiale pour assurer la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques.

Je voudrais commencer en renouvelant notre condamnation résolue de tout emploi d'armes chimiques. Nous ne nous laisserons jamais de condamner et de combattre l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques. Dans cet esprit, nous appuyons pleinement la tenue de séances du Conseil de sécurité sur cette question, y compris de séances sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, conformément à la résolution 2118 (2013).

Tout en saluant le travail fructueux de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne et de l'Équipe d'enquête et d'identification, ainsi que la reprise des consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes, nous exprimons une nouvelle fois notre inquiétude face aux nombreuses questions sans réponse ayant trait au programme d'armes chimiques de la Syrie. Les conclusions des organismes d'enquête internationaux confirment que la Syrie a, en l'occurrence, dissimulé une partie de son programme d'armes chimiques, en violation de la Convention sur les armes chimiques et, pire encore, qu'elle a utilisé des armes chimiques dans au moins neuf cas confirmés au cours des 10 dernières années.

Nous exprimons toute notre compassion pour les victimes de l'emploi d'armes chimiques. Nous sommes

foncièrement convaincus que ces crimes odieux ne peuvent rester impunis et que nous devons aux victimes et aux personnes rescapées de prendre des mesures. Il faut veiller à ce que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie rendent des comptes. Nous appelons toutes les parties à la Convention sur les armes chimiques à continuer de combattre l'impunité en faisant en sorte que la communauté internationale envoie clairement le message que l'emploi de telles armes ne sera pas toléré.

Une fois encore, nous appelons la Syrie à respecter ses obligations au titre de la Convention, à déclarer toutes ses activités de production et de recherche en matière d'armes chimiques, à détruire toutes les caches secrètes restantes et à coopérer pleinement avec l'OIAC. Il s'agit notamment d'accorder un accès sans entrave aux sites, documents et personnes pertinents afin de résoudre toutes les questions en suspens et toute autre problématique issue des activités d'enquête mandatées par l'OIAC.

Nous ne devons ménager aucun effort pour empêcher la résurgence de ces armes effroyables, qui doivent être reléguées aux pages des livres d'histoire, où elles serviront à la fois d'avertissement et de facteur de dissuasion. Dans ce sens, l'attention du Conseil de sécurité est fondamentale, a fortiori lorsqu'un État partie n'a accompli aucun progrès de fond dans l'application de la Convention sur les armes chimiques. Seule une approche multilatérale axée autour du respect du droit international peut ouvrir la voie à un monde libéré de la terreur et de la destruction engendrées par les armes chimiques.

La Slovénie continuera d'appuyer, au Conseil et ailleurs, tous les efforts visant à résoudre les questions en suspens dans ce dossier.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu pour son exposé.

Nous sommes réunis une nouvelle fois pour constater l'absence de progrès réel vers l'élimination du programme syrien d'armes chimiques. Il y a plus de 10 ans que la République arabe syrienne a adhéré à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Le régime syrien a pourtant continué après cette date, en violation de ses engagements, d'utiliser des armes chimiques contre sa propre population. L'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) l'a démontré, notamment dans le cas de l'attaque de Douma, qui fit au moins 43 victimes en avril 2018.

La France condamne tout emploi d'armes chimiques, à tout moment, en tout lieu, par quiconque et en toutes circonstances.

La transparence n'est toujours pas assurée en ce qui concerne l'état du programme et des stocks d'armes chimiques syriens. Le dernier rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2024/414), paru fin mai, estime, comme les précédents, que la déclaration des autorités syriennes ne peut pas être considérée comme exacte et complète au regard des exigences de la Convention.

Le rapport souligne que 17 questions substantielles liées à la déclaration du régime syrien demeurent en suspens. Il fait état, de surcroît, des préoccupations sérieuses de l'Équipe d'évaluation des déclarations au sujet d'échantillons de substances chimiques qu'elle a collectés sur plusieurs sites entre 2020 et 2023.

Nous notons que le vingt-septième cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes s'est tenu à la fin du mois de mai dernier. Nous souhaitons que l'OIAC puisse en rendre compte prochainement au Conseil de sécurité.

Nous rappelons une nouvelle fois l'importance que la Syrie coopère pleinement avec l'OIAC et qu'elle se conforme enfin à ses obligations internationales. C'est la condition pour qu'elle puisse recouvrer ses droits en tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), droits qui ont été suspendus en 2021.

L'emploi d'armes chimiques constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Aussi le Conseil de sécurité doit-il, conformément à la résolution 2118 (2013), rester activement saisi de cette question.

Nous réitérons également notre soutien aux équipes de l'OIAC et à leurs travaux pour assurer le respect de la CIAC, documenter les cas d'emploi d'armes chimiques, identifier leurs auteurs et permettre une reddition de comptes. Tout emploi d'armes chimiques, par des acteurs étatiques comme non étatiques, est inacceptable. La France reste mobilisée, avec ses partenaires, pour faire respecter la norme d'interdiction de ces armes inhumaines et lutter contre l'impunité des responsables d'attaques chimiques.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé riche en informations.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cette importante séance. Malte reste favorable à

la tenue de discussions régulières sur ce dossier important, comme le prévoit la résolution 2118 (2013).

Selon le dernier rapport en date de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC),

« de graves préoccupations subsistent sur la présence inexplicquée de produits chimiques dans les échantillons que l'Équipe d'évaluation des déclarations a prélevés » (S/2024/414, *annexe, par. 12*).

Ils ont été prélevés dans le cadre de plusieurs missions entre 2020 et 2023 sur plusieurs sites déclarés. Il est profondément préoccupant de constater que plus de 10 ans après son adhésion à la Convention sur les armes chimiques et après l'adoption de la résolution 2118 (2013), la République arabe syrienne n'a toujours pas déclaré ni détruit l'intégralité de ses stocks d'armes. C'est inadmissible. La République arabe syrienne doit respecter pleinement les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et de la résolution 2118 (2013). Toute tentative de fabriquer, d'acquérir, de stocker et de détenir des armes chimiques constitue une violation manifeste et doit être condamnée.

En outre, la déclaration présentée par la Syrie comporte encore 17 questions en suspens. Eu égard aux lacunes et incohérences persistantes recensées par le Secrétariat technique, la déclaration ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète au sens de la Convention et de la résolution 2118 (2013). C'est profondément regrettable. Une fois de plus, nous demandons instamment à la République arabe syrienne de résoudre toutes les questions en suspens dans sa déclaration et de progresser vers l'élimination complète de son programme d'armes chimiques. Ce faisant, elle doit coopérer pleinement et de manière transparente avec le Secrétariat technique de l'OIAC, comme le prévoit la résolution 2118 (2013).

Nous prenons note du fait que la vingt-septième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne était en cours pendant la période couverte par le rapport. Nous attendons avec intérêt le rapport sur le fond de ces consultations.

Nous nous félicitons que le Secrétariat technique planifie actuellement la prochaine série d'inspections des installations du Centre d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya dans le courant de l'année. La mission d'établissement des faits de l'OIAC prépare également les prochains déploiements, et nous appelons la République arabe syrienne à accorder un accès total

au personnel de l'OIAC, conformément à la résolution 2118 (2013).

L'emploi d'armes chimiques est inadmissible et absolument contraire aux normes juridiques de la communauté internationale. Malte condamne avec force leur emploi, quels qu'en soient l'auteur ou les circonstances. Nous devons veiller collectivement à ce que les auteurs d'attaques à l'arme chimique répondent de leurs actes. Garantir une application efficace du principe de responsabilité suppose que les victimes obtiennent justice et que de nouvelles attaques soient prévenues.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein appui à l'OIAC et à ses équipes techniques. Elles s'acquittent de leur mandat de manière indépendante et impartiale, conformément aux normes internationales. Tous les membres du Conseil doivent le reconnaître et s'abstenir de tout discours dangereux visant à mettre en doute leur intégrité et à délégitimer leurs travaux.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé.

L'emploi d'armes chimiques ne saurait être toléré, quels qu'en soient le lieu, le moment, l'auteur ou les circonstances. Il est de notre responsabilité commune de faire en sorte que toute personne ayant recours à des armes chimiques réponde de ses actes, et de rendre justice aux victimes.

Le Japon salue le travail impartial, indépendant et professionnel réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Il appuie vigoureusement les travaux en cours de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification. Les rapports de l'Équipe, y compris le dernier rapport en date sur l'emploi d'armes chimiques à Marea en 2015 (voir S/2024/200), jouent un rôle déterminant pour établir la vérité sur les cas présumés d'emploi d'armes chimiques en Syrie et identifier les auteurs de ces actes. Nous nous opposons fermement à toute tentative de remettre en cause leurs travaux inestimables.

L'emploi d'armes chimiques par la Syrie continue de faire peser une menace évidente sur la paix et la sécurité internationales. Nous déplorons sincèrement l'absence de progrès concrets sur ce dossier depuis notre dernière séance, en mars.

Le dernier rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (voir S/2024/414) a montré que les lacunes,

incohérences ou disparités qui persistent recensées dans les déclarations de la Syrie n'ont pas encore été résolues. Nous sommes gravement préoccupés par la présence inexplicquée de produits chimiques dans les échantillons que l'Équipe d'évaluation des déclarations a prélevés entre 2020 et 2023 en Syrie, ce qui pourrait constituer un indicateur d'activités non déclarées de recherche et de mise au point ou fabrication d'armes chimiques.

La Syrie n'a pas fourni les déclarations ou documents exacts et complets demandés par le Secrétariat technique de l'OIAC pour résoudre les questions en suspens. À cet égard, la Syrie doit respecter pleinement et scrupuleusement les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Le Japon appelle une nouvelle fois tous les membres du Conseil de sécurité à exhorter le Gouvernement syrien à déclarer et à éliminer l'ensemble de son programme d'armes chimiques afin d'empêcher tout nouvel emploi de telles armes. Le Japon estime que le Conseil doit rester régulièrement saisi de cette question.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé, comme toujours très utile.

L'Équateur salue les efforts déployés par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), par l'intermédiaire de l'Équipe d'évaluation des déclarations, pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne.

Un dialogue transparent et une coopération de bonne foi entre les autorités syriennes et les équipes techniques de l'OIAC constituent le meilleur moyen d'obtenir des résultats et de faire appliquer le principe de responsabilité. Dans cette optique, nous attendons avec intérêt les résultats de la vingt-septième série de consultations. Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour appeler les autorités syriennes à maintenir leur engagement de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2118 (2013).

L'Équateur réaffirme son soutien aux travaux de l'OIAC et croit fermement en l'intégrité, l'impartialité, l'objectivité et l'indépendance de ses équipes techniques. Tout fait impliquant l'emploi d'armes chimiques doit être

abordé de manière transparente et faire l'objet d'enquêtes approfondies. Le recours aux armes chimiques ne doit pas rester impuni.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son attachement à la mise en œuvre intégrale des dispositions de la Convention, y compris la condamnation de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances.

M. Niu Xiaoqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé.

La position de la Chine sur la question des armes chimiques demeure inchangée. Nous nous opposons fermement à l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit et quels que soient les circonstances et le but recherché. Nous espérons que le monde sera bientôt débarrassé de ces armes.

La Chine a toujours appelé au dialogue et à la concertation pour régler les questions en suspens en rapport avec la déclaration initiale de la Syrie relative aux armes chimiques. Nous nous félicitons de la tenue de la vingt-septième série de consultations techniques entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Gouvernement syrien. Nous encourageons le Secrétariat technique à travailler avec le Gouvernement syrien sur la base du respect mutuel et de la coopération et sur un pied d'égalité, à renforcer la communication et à faire les compromis nécessaires en vue de régler conjointement les questions en suspens au plus vite.

Les enquêtes de l'OIAC et les efforts visant à établir les responsabilités pour l'emploi présumé d'armes chimiques doivent être menés dans le strict respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et des annexes pertinentes sur la vérification afin de garantir le respect des procédures, de se fonder sur des preuves fiables et de tirer des conclusions crédibles. Nous espérons que le Directeur général et le Secrétariat technique déploieront des efforts concrets pour préserver les attributs techniques de l'OIAC.

M^{me} Dix (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé détaillé.

Rien ne ferait plus plaisir au Royaume-Uni que de n'avoir pas besoin d'organiser d'autres séances du Conseil de sécurité sur les armes chimiques, car cela signifierait que les armes chimiques ont cessé d'être fabriquées, stockées ou utilisées partout dans le monde et que les auteurs

d'attaques chimiques ont été amenés à en répondre. Or, ce n'est malheureusement pas le cas. Les armes chimiques ne sont pas un problème historique en Syrie, elles sont une réalité actuelle. Le régime d'Al-Assad a toujours des armes chimiques en sa possession. Des milliers de munitions et des centaines de tonnes d'agents chimiques n'ont toujours pas été retrouvés. L'analyse d'échantillons prélevés sur deux sites en avril 2023 fait état d'autres activités de traitement et de production non déclarées en Syrie. Nous sommes profondément préoccupés par cette évolution et nous nous associons à l'appel lancé par la Haute-Représentante afin que la Syrie coopère davantage avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont constaté que le régime d'Al-Assad avait utilisé des armes chimiques, notamment du sarin et du chlore, contre son propre peuple à neuf reprises après avoir adhéré à la Convention sur les armes chimiques en 2013. La Syrie n'a pas fait de déclaration complète et exacte concernant ses stocks, malgré tous les efforts du Secrétariat de l'OIAC, et n'a pas non plus respecté ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013). Des enquêtes internationales indépendantes ont également attribué à Daech quatre cas d'emploi d'armes chimiques.

Si la Syrie n'est pas amenée à rendre des comptes, cela sapera l'architecture internationale de non-prolifération. Le Royaume-Uni continuera à demander des comptes pour l'emploi d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques. Nous soutenons pleinement les travaux des missions de l'OIAC en Syrie et du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, mécanisme qui contribue aux enquêtes sur les crimes internationaux commis en Syrie et aux poursuites engagées contre les auteurs de ces crimes. Nous saluons le travail impartial et patient de l'OIAC. Tant que la Syrie n'aura pas déclaré et détruit intégralement ses armes chimiques, le Conseil doit rester attentif à cette menace qui continue de peser sur la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je tiens en premier lieu à m'associer aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Haute-Représentante

Nakamitsu de son exposé, ainsi que l'équipe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son travail impartial, indépendant et professionnel.

La résolution 2118 (2013) reflète la ferme conviction du Conseil de sécurité et de la communauté internationale selon laquelle les armes chimiques ne doivent plus jamais être employées par qui que ce soit, où que ce soit, à quelque moment que ce soit et quelles que soient les circonstances. Elle réaffirme également que les responsables de l'utilisation terrible d'armes chimiques doivent être tenus de rendre des comptes. La République de Corée partage ces convictions et s'associe au Conseil pour veiller à la pleine mise en œuvre de la résolution.

La lenteur des progrès sur la question des armes chimiques en Syrie est donc une source de profonde préoccupation. Les déclarations initiales et ultérieures de la Syrie concernant l'utilisation présumée d'armes chimiques ont laissé de nombreuses questions sans réponse. L'OIAC a confirmé que trois questions avaient été réglées en mars, mais il reste 17 questions en suspens, même après la vingt-septième série de consultations avec le Gouvernement syrien. Pendant ce temps, le Conseil s'est également enlisé dans des discussions concernant la légitimité du mécanisme d'attribution des responsabilités de l'OIAC.

Je voudrais cependant expliquer de nouveau pourquoi nous devons maintenir notre engagement commun en faveur de la mise en œuvre complète et effective de la résolution 2118 (2013). Le dossier des armes chimiques syriennes n'est pas seulement lié à la révélation de l'utilisation d'armes chimiques dans le passé, il est également d'une importance capitale aujourd'hui et le sera plus encore à l'avenir. Si nous nous arrêtons là et laissons des questions en suspens, nous finirons par ouvrir la voie à l'impunité pour les crimes internationaux liés à l'emploi d'armes chimiques. Par conséquent, nous ne pourrions clore ce dossier que lorsque toutes les questions auront été réglées, que tous les programmes d'armes chimiques auront été détruits et que des mesures de vérification rigoureuses auront été mises en place pour le vérifier.

En outre, l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) est une tâche importante. Quatre États n'ont toujours pas adhéré à la Convention, dont la République populaire démocratique de Corée. Nous appelons ces États à adhérer à la CIAC et soulignons que la communauté internationale doit œuvrer en commun à une universalisation totale, en commençant par l'étape importante de la destruction complète de toutes les armes chimiques déclarées. Nous devons donc adresser

un avertissement ferme aux pays qui violent la CIAC et à ceux qui n'y ont pas encore adhéré. En particulier, la question des armes chimiques syriennes revêt une grande importance pour la République de Corée parce qu'un État non partie est notre voisin direct. À la lumière de ce qui précède, la République de Corée continuera de promouvoir résolument l'application du principe de responsabilité et d'œuvrer à la prévention de tout emploi futur d'armes chimiques quels que soient l'auteur, le lieu, le moment ou les circonstances.

Empêcher tout nouvel emploi d'armes chimiques en Syrie ou au-delà doit rester une priorité du Conseil de sécurité. Les cris silencieux de ceux qui ont été tués en masse au moyen de telles armes dans la Ghouta orientale il y a 11 ans nous implorent de le faire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Mon pays, la Syrie, a condamné à maintes reprises l'emploi d'armes chimiques, quels que soient le moment, le lieu, l'auteur ou les circonstances. Mon pays continue de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et respecte toutes ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Dans le contexte de sa coopération continue, la Syrie a mis à disposition toutes les facilités nécessaires à la tenue de la vingt-septième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne au cours de la période allant du 21 au 30 mai. Les deux parties ont engagé des discussions techniques en vue de réaliser des progrès concrets dans le règlement d'un certain nombre de questions en suspens, comme ce fut le cas au cours de la vingt-sixième série de consultations, qui a permis de clore trois questions.

Lors de la vingt-septième série, il a été convenu d'effectuer des visites sur le terrain dans plusieurs sites, de prélever des échantillons et d'interroger des témoins. L'autorité nationale syrienne a demandé à l'Équipe d'évaluation des déclarations de présenter un plan d'action qui, d'une part, reposerait sur une nouvelle ligne de conduite aboutissant à un changement qualitatif et, d'autre part, définirait des formules adéquates pour régler les questions en suspens. Désireuse de poursuivre sa coopération avec le Secrétariat technique, l'autorité nationale syrienne a accueilli favorablement l'annonce du Secrétariat

technique concernant la planification de la future mission de l'Équipe. En outre, l'autorité nationale syrienne a présenté ses rapports mensuels, le dernier en date étant le 126^e qui couvre les activités pertinentes menées sur le territoire de la République arabe syrienne au cours des trois derniers mois.

Nous espérons que la réunion de haut niveau entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, qui est le Président de l'autorité nationale syrienne, et le Directeur général de l'OIAC sera organisée dans les meilleurs délais. Nous invitons le point focal du Secrétariat technique à préparer cette réunion de bonne foi.

La Syrie appelle une fois de plus le Secrétariat technique de l'OIAC et les pays occidentaux, qui ont politisé ce dossier et l'ont utilisé pour atteindre leurs objectifs hostiles, à ne pas préjuger de l'issue des consultations en cours entre l'autorité nationale syrienne et l'Équipe d'évaluation des déclarations – je le répète, à ne pas préjuger de l'issue des consultations en cours entre l'autorité nationale syrienne et l'Équipe d'évaluation des déclarations – et à cesser de porter de fausses accusations et de perturber la coopération existante entre la Syrie et l'organisation.

Mon pays regrette que le 127^e rapport de l'organisation (voir S/2024/346) répète des accusations sans fondement, qui suggèrent que la Syrie ne s'acquitte pas de ses obligations, et ne tienne pas compte de sa coopération ni des informations et facilités qu'elle a mises à la disposition de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le rapport susmentionné de l'organisation préjuge des résultats des analyses de l'échantillon en dressant des évaluations négatives et non scientifiques avant la conclusion des discussions pertinentes, et même avant la conclusion de la vingt-septième série de consultations entre l'Équipe et l'autorité nationale syrienne.

Certains ont parlé d'une menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La principale menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient a été et continue d'être l'arsenal d'armes nucléaires, chimiques et biologiques de l'entité d'occupation israélienne, ainsi que le soutien militaire, technique et financier qu'elle reçoit des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés de l'OTAN, qui fournissent aux autorités d'occupation israéliennes divers types d'armes et d'équipements, dont nous constatons quotidiennement les effets dévastateurs à Gaza et dans les agressions répétées d'Israël contre la Syrie et le Liban.

Voir certains fermer les yeux sur ces menaces graves et ces violations flagrantes du droit international tout en politisant le prétendu dossier chimique syrien

montre à quel point les mécanismes de désarmement sont manipulés et détournés de leur mandat, et leur crédibilité est sapée. La pression exercée par certains États occidentaux pour mettre en place ce qu'on a appelé l'Équipe d'enquête et d'identification, organe illégitime qui outrepassait les dispositions de la Convention, en est une parfaite illustration. Qui plus est, les rapports de la mission d'établissement des faits sont politisés et dépourvus du professionnalisme, de l'objectivité et de l'intégrité scientifique exigés par son mandat.

Pour terminer, la République arabe syrienne réaffirme sa volonté de coopérer avec le Secrétariat technique et ses équipes. Elle espère que la politisation de ce dossier cessera, qu'il ne sera plus utilisé comme un outil de pression et de chantage et que les futurs rapports du Secrétariat technique refléteront la coopération positive et constructive de la Syrie, contribuant ainsi à clore ce dossier une fois pour toutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Ahmadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous remercions le Mozambique d'avoir présidé avec succès le Conseil en mai. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

L'Iran condamne tout emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances. Nous réaffirmons notre plein soutien à la Convention sur les armes chimiques et à la promotion de son autorité. Nous insistons sur l'application intégrale, efficace et non discriminatoire de la Convention. En tant que membre actif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Iran souligne également l'impérieuse nécessité de veiller à ce que ses travaux soient menés en toute indépendance, avec impartialité et professionnalisme. Cela est de la plus haute importance, notamment en ce qui concerne les questions liées au respect des obligations par les États parties, y compris la République arabe syrienne.

En tant que partie attachée à la Convention, la République arabe syrienne continue de respecter ses engagements et de coopérer étroitement avec l'OIAC. Nous reconnaissons l'importance fondamentale des efforts déployés par le Gouvernement syrien pour honorer ses obligations au titre de la Convention. La destruction

complète de son programme d'armes chimiques dans de très brefs délais et dans des conditions difficiles démontre l'importance de ces efforts par le Gouvernement.

Nous saluons la récente présentation par la Syrie de son 126^e rapport, qui couvre les activités pertinentes sur le territoire de la République arabe syrienne au cours des trois derniers mois. Nous avons pris note avec satisfaction de la coopération continue de la Syrie et de la mise à disposition de toutes les facilités nécessaires à la tenue de la vingt-septième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne au cours de la période allant du 21 au 30 mai. Les deux parties ont engagé des discussions techniques dans le but de réaliser des progrès concrets qui permettraient de régler un certain nombre de questions en suspens, comme ce fut le cas au cours de la vingt-sixième série, qui a abouti à la clôture de trois questions. Désireuse de continuer à coopérer avec le Secrétariat technique, l'autorité nationale syrienne a également salué son annonce concernant la planification de la prochaine mission de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Il est néanmoins très décevant qu'un certain groupe de pays continue de politiser le dossier chimique syrien. Cette tendance, qui sape l'autorité de la Convention et la crédibilité de l'OIAC, doit cesser, dans l'intérêt de la Convention, de l'OIAC, de l'état de droit et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'OIAC doit être en mesure de s'acquitter de ses fonctions de manière impartiale, professionnelle et objective afin d'établir les faits et d'élaborer des conclusions fondées sur des données factuelles. Nous sommes favorables à la poursuite du dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC, pour régler toutes les questions en suspens et clore le dossier de manière définitive et concluante. Cette approche est essentielle pour garantir la transparence, l'application du principe de responsabilité et le règlement satisfaisant de toutes les questions en suspens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

M^{me} Özgür (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance après une pause de deux mois. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit rester activement mobilisé et continuer d'examiner régulièrement ce dossier critique. Nous remercions également la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

L'emploi d'armes chimiques est inacceptable, quelles que soient les circonstances. Pourtant, en Syrie,

cette grave violation du droit international a été commise à plusieurs reprises, causant des destructions et souffrances parmi les pires de ce conflit qui dure depuis 13 ans.

L'emploi d'armes chimiques où que ce soit constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il existe également un réel danger que des armes chimiques tombent entre les mains d'acteurs non étatiques ou que des organisations terroristes acquièrent la capacité de produire des agents chimiques. Il est donc de la responsabilité collective de la communauté internationale et du Conseil de prendre des mesures efficaces pour prévenir l'emploi d'armes chimiques et de veiller à ce que ceux qui se livrent à de tels actes rendent des comptes. L'unité du Conseil est essentielle à cet égard.

Depuis le début du conflit en Syrie, la Türkiye appuie les efforts déployés par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour identifier ceux qui ont utilisé des armes chimiques et faire en sorte qu'ils répondent de leurs actes. Nous continuerons d'apporter les contributions nécessaires et appropriées à cette fin.

Comme l'a souligné la Haute-Représentante Nakamitsu, les rapports mensuels récents du Directeur général de l'OIAC indiquent que, en plus des 17 questions en suspens précédemment signalées par l'Équipe d'évaluation des déclarations, de graves préoccupations subsistent sur la présence inexplicée de produits chimiques dans les échantillons qu'elle a prélevés entre 2020 et 2023 sur plusieurs sites déclarés en Syrie. Eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas encore été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime que la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète.

Nous remercions le Secrétariat technique de l'OIAC des efforts résolus qu'il déploie pour clarifier toutes les questions en suspens. Nous appelons le régime syrien à s'acquitter de ses obligations et à coopérer pleinement avec l'OIAC conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013).

Dans le contexte de l'emploi d'armes chimiques, lutter contre l'impunité n'est pas seulement une responsabilité envers les victimes, mais aussi un impératif pour dissuader et prévenir la répétition de ces actes odieux. Il est donc essentiel d'identifier tous ceux qui ont utilisé des armes chimiques et de faire en sorte qu'ils répondent de leurs actes.

La séance est levée à 16 h 15.